

Communiqué de presse
mardi 1^{er} février 2011

Reconnaissance officielle du réseau régional de cancérologie Oncauvergne

Pour répondre à l'impératif de coordination des acteurs dans la prise en charge des patients atteints de cancer, le réseau régional de cancérologie « Oncauvergne » a été identifié comme une organisation pivot dans le champ sanitaire. La reconnaissance officielle de ce réseau régional de cancérologie par l'Institut National du Cancer (INCa) se déroulera dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne le 1er février 2011.

L'ensemble des régions françaises est couvert par des réseaux régionaux de cancérologie. Le réseau est un encadrement structurel et légal fort qui s'inscrit dans les plans cancer 2003-2007 et 2009-2013.

Le réseau Oncauvergne est le réseau régional de cancérologie auvergnat. Il est issu d'une convention inter-établissements hospitaliers et a pris un statut associatif de type loi 1901 depuis le 16 septembre 2004 permettant ainsi l'intégration de représentations pluri-professionnelles et associatives de malades et d'usagers.

32 établissements prenant en charge des patients atteints de cancer dans notre région adhèrent au réseau Oncauvergne.

Ses objectifs s'articulent autour de 5 axes :

1) **Promouvoir et améliorer la qualité en cancérologie** notamment par l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP). Les RCP prennent les décisions concernant les traitements adaptés au cas par cas, en tenant compte des résultats prouvés par la science, mais aussi de l'expérience et du savoir des médecins composant ces comités de concertation. Ce sont des réunions de praticiens de disciplines médicales différentes (chirurgie, radiothérapie, oncologie) et de paramédicaux. En 2009, le réseau Oncauvergne - par l'intermédiaire des centres de coordination en cancérologie (3 C) - a recensé 52 RCP avec 1827 réunions et 20 165 dossiers discutés.

2) **Promouvoir et diffuser les recommandations et les référentiels de bonnes pratiques en cancérologie.** Il s'agit de mises au point actualisées sur les traitements, élaborées par l'INCa - ou les professionnels des sociétés savantes et des réseaux - dans le but d'aider les médecins dans leurs décisions et permettant au patient de bénéficier des derniers progrès en la matière. Leur application garantit l'égalité des chances quelque soit le lieu du traitement du patient.

3) **Favoriser la promotion d'outils de communication communs**, base de données informatisées et sécurisées qui facilitent la communication entre les différents médecins amenés à soigner le patient à partir du même dossier médical. Les patients sont ainsi assurés que tous les soignants sont parfaitement au courant de leurs cas et prennent les décisions en toute connaissance de cause. Enfin ceci

encourage la continuité des soins et la prise en charge de proximité des personnes chaque fois que cela est possible.

La construction de l'espace numérique régional avec en particulier la création du groupement de coopération sanitaire, SIMPA (Système d'Informations Médicales Partagées en Auvergne) devrait permettre l'émergence d'un véritable dossier communicant de cancérologie en Auvergne.

4) Recueillir et analyser les données relatives à l'activité de soins en cancérologie ;

5) Evaluer les membres et les pratiques professionnelles au sein du réseau et favoriser la formation des acteurs, l'information des patients et la recherche clinique.

La procédure de reconnaissance, validée par la DHOS, la CNAMTs et l'INCa, définit les critères que doivent remplir les réseaux régionaux de cancérologie (RRC) pour être reconnus par le Président de l'INCa.

Ces critères, au nombre de 64, reprennent les objectifs du référentiel national des missions des RRC qui sont :

- la diffusion des référentiels de pratiques cliniques
- la communication et le partage entre professionnels de santé
- l'information du public et des professionnels
- l'aide à la formation continue
- l'observation et l'évaluation des pratiques.

Le réseau Oncauvergne répond à 65 % des critères de reconnaissance (soit 42 au total), ils sont atteints avec des scores de réalisation de plus de 75 %. 12 critères ne sont pas réalisés dont 7 pour l'objectif « Partager l'information médicale et le dossier communicant en cancérologie (DCC) ». Le réseau travaille actuellement sur l'élaboration et la mise en œuvre de ce DCC.

Le professeur Jacques DAUPLAT, Président du Réseau Oncauvergne ;
Monsieur François DUMUIS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
et le professeur Dominique MARANINCHI, Président de L'INCa,
signeront la convention tripartite de reconnaissance du réseau le
1^{er} février 2011.

Les objectifs conventionnels feront l'objet d'un suivi annuel pendant la durée de la convention tripartite (3 ans et 2 mois renouvelable). Ce suivi annuel des actions des RRC s'inscrira en complément du tableau de bord régional qui donne lieu depuis trois ans à la publication d'un rapport de synthèse national par l'INCa.

Contact presse :
Olivier PAILHOUX
Tél 04 73 74 49 78
courriel olivier.pailhoux@ars.sante.fr